

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Trente-et-Un du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE KMARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL – Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Paulette LAPIN (s'est momentanément absentée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

Madame Maguy THOMAR a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**CRÉATION DE POSTES AU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

CM-2019-6S-DRH-81

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de procéder à la nomination des agents inscrits sur les tableaux d'avancement de grade 2018/2019 et ayant réussi à l'examen professionnel ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De créer au tableau des effectifs de la Commune, joint en annexe, les postes suivants, conformément à la nomenclature statutaire de leur cadre d'emplois :

- 8 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 21 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (3 à 24/35^e, 3 à 26/35^e, 1 à 30/35^e, 5 à 32/35^e et 9 à 35/35^e)
- 15 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe (3 à 30/35^e, 3 à 32/35^e et 9 à 35/35^e)
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire puériculture principal de 1ère classe à temps complet
- 4 postes d'ATSEM Pal de 1ère classe à temps complet
- 2 postes de chef de police municipale principal de 1ère classe à temps complet
- 4 postes d'attaché principal à temps complet

Article 2 : D'imputer cette dépense au chapitre 012 "Charges de personnel" du budget de la Ville.

Article 3 : De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
06 NOV. 2019
Et publication ou notification
le
06 NOV. 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 31 octobre 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

TABLEAU DES EFFECTIFS au 31 octobre 2019

CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS				EFFECTIFS NON POURVUS	
	TC	TNC	Titulaires		Non Titulaires		TC	TNC
			TC	TNC	TC	TNC		
CADRES D'EMPLOIS								
FILIERE CULTURELLE								
A	1	0	0	0	0	0	1	0
B	3	0	2	0	0	0	1	0
B	2	0	1	0	0	0	1	0
B	1	0	1	0	0	0	0	0
C	4	0	1	0	0	0	3	0
C	12	0	9	0	0	0	3	0
TOTAL.....	23	0	14	0	0	0	9	0
FILIERE SOCIALE								
A	1	0	1	0	0	0	0	0
A	1	0	0	0	0	0	1	0
A	0	0	0	0	0	0	0	0
A	1	0	0	0	0	0	1	0
A	0	0	0	0	0	0	0	0
A	1	0	1	0	0	0	0	0
A	1	0	0	0	0	0	1	0
C	2	0	0	0	0	0	2	0
C	6	0	5	0	0	0	1	0
C	4	0	0	0	0	0	4	0
C	11	0	10	0	0	0	1	0
C	2	0	0	0	0	0	2	0
C	9	0	6	0	0	0	3	0
C	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL.....	39	0	23	0	0	0	16	0
FILIERE POLICE								

Directeur de la police municipale	A	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal 1 ^{ère} cl	B	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Chef de service de police municipale principal 2 ^{ème} cl	B	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de police municipale (grade en voie d'extinction)	C	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Brigadier chef principal de police municipale	C	11	0	0	8	0	0	0	0	0	0	3	0
Gardien-Brigadier de la police municipale	C	21	0	0	16	0	0	0	0	0	0	5	0
TOTAL		38	0	0	27	0	0	0	0	0	0	11	0

FILIERE ADMINISTRATIVE

EMPLOIS FONCTIONNELS ET DE CABINET

Directeur Général des Services	A	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	5	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Collaborateur de Cabinet	A	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Emplois spécifiques (chargé de mission)	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché Hors Classe	A	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché Principal	A	12	0	0	6	0	0	0	0	0	0	6	0
Attaché	A	25	0	0	15	0	0	0	0	0	0	10	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	5	0	0	2	0	0	0	0	0	0	3	0
Rédacteur	B	9	0	0	7	0	0	0	0	0	0	2	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	17	0	0	9	0	0	0	0	0	0	17	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	34	1	0	19	0	0	0	0	0	0	15	1
Adjoint Administratif	C	79	3	3	70	3	4	0	0	0	0	5	0
TOTAL		192	4	4	136	3	5	0	0	0	0	60	1

FILIERE TECHNIQUE

Directeur des services Techniques	A	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Ingénieur en chef de 1 ^{ère} catégorie	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	A	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur territorial	A	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0
Technicien territorial	B	6	0	0	4	0	0	1	0	0	0	1	0
Agent de maîtrise Principal	C	8	0	0	5	0	0	0	0	0	0	3	0
Agent de maîtrise	C	11	0	0	8	0	0	0	0	0	0	3	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	11	6	6	0	0	0	0	0	0	0	11	6
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	56	40	27	47	0	0	0	0	0	0	9	13

Adjoint technique	C	209	180	170	126	5	25	34	29
TOTAL		311	226	240	153	6	25	65	48
FILIERE ANIMATION									
Animateur territorial	B	2	0	0	0	0	0	2	0
Adjoint d'animation principal de 1e classe	C	3	0	1	0	0	0	2	0
Adjoint d'animation principal de 2e classe	C	18	15	5	13	0	0	13	2
Adjoint d'animation	C	15	55	11	17	0	0	4	38
TOTAL		38	70	17	30	0	0	21	40
FILIERE SPORTIVE									
Conseiller des APS principal de 2ème classe	A	1	0	0	0	0	0	1	0
Conseiller des APS	A	1	0	0	0	0	0	1	0
Educateur territorial APS principal 1è Classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0
Educateur territorial APS principal 2è Classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0
Educateur territorial APS	B	1	1	0	0	0	0	1	1
TOTAL		5	1	2	0	0	0	3	1

*TC : Temps complet

*TNC : Temps non complet

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création de postes au tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 06/11/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2019

Numéro de l'acte : CM20196SDRH81 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20191031-CM20196SDRH81-DE

Date de décision : 31/10/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois